RAPPORT

DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE

DE

L'HOPITAL CANTONAL

DE GENÈVE

POUR

L'ANNÉE 1871

GENÈVE
IMPRIMERIE PFEFFER & PUKY, RUE DU MONT-BLANC, 3

1872

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. CHAUVET, Marc, *président.*
RICHARD, Albert-Louis, *vice-président.*
CRAMER, Paul, *secrétaire.*
MAUNOIR, Henri.
LE ROYER, Alfred.
DOMINICÉ, A.
PERRON, Louis.
GIROD, Amédée.
LIODET, Étienne-Jean.

Directeur : M. MOTTU, Mathias.
Caissier, teneur de livres : M. CHABANEL, Louis.
Commis : M. SCHWACKE, Eberhardt.
Régent : M. DIZERENS, Jules.

Médecin en chef : M. le Dr REVILLIOD, Léon.
Chirurgien en chef : M. le Dr JULLIARD, fils.
Médecin adjoint : M. le Dr GOSSE fils.
Chirurgien adjoint : M. le Dr SPIESS, Charles.

Internes : MM. FRANCILLON, Maurice
» MONNIER, Henri.
» MASSON, François.
» FAVROD-COUNE, Jules.

RAPPORT

AU CONSEIL D'ÉTAT

DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DE

L'HOPITAL CANTONAL DE GENÈVE

POUR L'ANNÉE 1871

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS,

La Commission administrative de l'Hôpital cantonal a l'honneur de vous présenter son rapport pour l'année 1871.

Elle n'a pas à vous signaler de changements dans l'Administration.

Dans le courant de l'année, deux internes, MM. Maurice Francillon et Aloïs Menthonnex, ont terminé leurs engagements et ont été remplacés à la suite de concours par MM. Favrot Coune, et Masson. C'est la première fois que le nouveau règlement pour ces nominations a été appliqué et la Commission a lieu de se féliciter de l'avoir adopté; elle remercie tout particulièrement Messieurs les anciens chefs de service de ce qu'ils veulent bien faire partie des Jurys d'examen, c'est un service signalé qu'ils rendent à l'Hôpital cantonal.

Notre dernier rapport signalait déjà deux faits, épidémie de variole et passage des blessés, qui n'ont pas peu contribué à accroître le nombre des malades soignés dans nos salles; les mêmes causes se sont produites pendant les pre-

miers mois de l'année 1871 à un degré encore plus élevé et la population de l'Hôpital a atteint le chiffre inconnu jusqu'alors de 304 malades. L'épidémie de variole commencée en Juillet 1870, a progressé jusqu'en Mai 1871, pour s'éteindre presque entièrement en Août. Le passage des blessés des deux armées belligérantes a continué jusqu'au mois d'Avril, et le séjour, ainsi que le passage des internés Français dans notre ville, ont fourni également un nombreux personnel qui a trouvé des soins à l'Hôpital.

Le nombre de journées de malades a été en 1871 de 73,826 soit 1,712 de plus qu'en 1870 ; le prix de revient de la journée a été de 2 fr. 54 c. ; il était de 2 fr. 15 c. en 1870. Cette différence s'explique par le renchérissement considérable de toutes les subsistances.

Voici le détail de ces prix :

Lait	Fr. 0,12		
Pain	» 0,19		
Viande	» 0,39	. . . . .	Fr. 1 20
Vin	» 0,19		
Légumes . . .	» 0,07		
Divers	» 0,24		
Charbon et bois		Fr.	0,26
Frais généraux		»	0,06
Eclairage		»	0,06
Médicaments et pièces de pansements . .		»	0,36
Traitements		»	0,40
Entretien des machines		»	0,09
Blanchissage		»	0,08
Entretien de la lingerie.		»	0,03
	Total	Fr.	2,54

Le compte de journées solde par une perte de 74,362 fr. 93 c. qui a été portée au débit du compte de Profits et Pertes.

Dans ce compte Profits et Pertes figure l'entretien de l'immeuble, pour 24,717 fr. 66 c. Une grande réparation a dû être faite cette année dans les salles de chirurgie hommes, les planchers y ont été remplacés par des parquets en bois dur, c'est ce qui devra se faire peu à peu dans tout l'Hôpital. Nous avons dû en outre blanchir ces salles à nouveau et faire de même dans toutes celles où avaient été soignés les varioleux. La ventilation qui nous préoccupait depuis longtemps a nécessité une assez forte dépense qui a du reste pleinement rempli son but. Enfin, nous avons établi dans le jardin, une baraque en bois, avec côtés en toile, où nous avons pu loger pendant plusieurs mois de l'été un certain nombre de blessés. C'est un système qui est pratiqué maintenant dans beaucoup d'hôpitaux et qui nous a pleinement réussi. Les malades sont ainsi presque en plein air et ils n'ont pas à supporter les inconvénients toujours inhérents aux salles d'hôpitaux. Il serait à désirer qu'on pût avoir un assez grand nombre de ces baraques pour pouvoir laisser reposer en été presque toutes les salles de chirurgie ; nos efforts tendront à continuer ces créations.

Quelques mots maintenant sur le bilan :

Le chiffre des emprunts consolidés est de	Fr.	1,180,000
L'amortissement en 1871 a été de francs 39,000, ce qui a porté le compte « Amortissements des emprunts » à	»	415,000
A reporter	Fr.	765,000

La dette consolidée est réduite à	Fr.	765,000
Le compte de « Rescriptions » était au 31 Décembre 1870 de	»	206,500
il est au 31 Décembre 1871 de	»	191,500
soit un amortissement de	Fr.	15,000

qui a été effectué par un versement de même somme par la Caisse d'Epargne, en contre-valeur d'obligations d'emprunts sorties et réémises sans intérêts. Le compte « Réémissions d'obligations » s'est, par contre, accru de 15,000 fr. et figure pour 105,000 fr.

La collecte a produit 24,079 fr. 27 c., soit 1,069 fr. 20 c. de plus qu'en 1870 ; c'est un résultat très-satisfaisant et très-encourageant pour la Commission qui espère toujours que le jour viendra où les dépenses de l'Hôpital pourront être couvertes par les dons volontaires et où les centimes additionnels disparaîtront de la cote des contribuables. Ce jour est encore éloigné sans doute, car les emprunts pèsent trop lourdement dans la balance, mais il viendra et avant son arrivée nous aurons, nous l'espérons, comme première étape, le moment où les contributions seront appliquées uniquement à l'intérêt et à l'amortissement des emprunts. La réduction des centimes additionnels sera le but constant des efforts de la Commission ; elle a pris elle-même l'initiative de demander au Conseil d'Etat de les diminuer de 5 pour l'année 1872 et elle espère que les contribuables qui voient figurer 20 c. au lieu de 25 c. sur leurs cotes, lui en sauront gré.

Les autres dons et legs montent ensemble à francs 8,292 65 c.

Le compte « Réserve de dons et legs » s'est accru des legs au-dessus de 100 fr., il est maintenant de 49,378 fr. 40 cent.

Nous attirions l'année dernière l'attention du Conseil d'Etat sur certaines idées introduites par la Commission de l'Hospice Général dans son rapport pour l'année 1870. Il était question dans ce rapport, de changer les bases de la convention intervenue entre les deux administrations d'après lesquelles les malades ressortissant de l'Hospice sont reçus comme les autres, moyennant un payement de 1 fr. 50 c. par journée. Nous avons vu dans le rapport de l'Hospice pour 1871, qu'il n'est plus question de semblables changements et que la Commission se félicite des économies qu'elle a faites dans ses dépenses sous la rubrique Hôpital Cantonal. Le rapport établit le rôle de chacun des deux établissements; c'est l'Hospice Général qui paye, c'est l'Hôpital Cantonal qui soigne; mais il serait bon d'ajouter que l'Hospice Général profite, dans une large mesure, des ressources financières de l'Hôpital Cantonal, car il est bien loin de rembourser ce que coûtent réellement ses ressortissants. Le prix de revient de la journée étant de 2 fr. 54 c. et le prix perçu étant de 1 fr. 50 c., l'Hôpital est en perte de 1 fr. 04 c. par journée de malade; et le nombre de journées remboursées par l'Hospice étant d'environ 29,600, il en résulte une perte réelle d'environ 30,700 fr., que l'Hôpital Cantonal doit supporter et qu'il comble, pour nous servir des termes mêmes du rapport de l'Hospice « au moyen des centimes additionnels qu'il perçoit, de par la loi, sur les contribuables. » Il n'est donc pas juste de dire : « Il faut que le malade sache que c'est l'Hospice Général qui rembourse les frais que sa

maladie occasionne. » Il serait plus juste de dire : « L'Hospice Général, profitant des ressources qui sont mises à la disposition de l'Hôpital Cantonal, ne rembourse qu'une partie des frais que la maladie de ses ressortissants occasionne. »

Nous désirons, nous aussi, qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit du public sur les rôles des deux administrations et nous dirons à notre tour : Il faut que le le malade sache, que sauf dans les cas déclarés d'urgence par un médecin, un délégué du bureau de l'Hospice et un des médecins y attachés siégeant trois fois par semaine ont *seuls* le droit de le faire entrer à l'Hôpital Cantonal, aux frais de l'Hospice Général.

Il faut aussi qu'on sache que si nous avons toujours sollicité les visites fréquentes des représentants de l'Hospice, nous n'avons jamais admis que ces représentants puissent exiger le renvoi d'un malade, sans le consentement de nos chefs de service. C'est lorsque l'Hospice Général a compris qu'il fallait que les sorties soient ordonnées d'accord, que les rapports entre les deux administrations ont pu s'établir convenablement. Les abus se glissent vite dans une administration, dit le rapport de l'Hospice, ce sont eux seuls que nous cherchons à réprimer. Nous ne savons trop ce que veut dire cette phrase et nous serions surpris que, en voyant le prix de revient de la journée, on pût croire qu'il y a un intérêt quelconque pour l'Hôpital à avoir beaucoup de malades et à les garder longtemps ; mais ce que nous savons, c'est que nous tiendrons toujours à ce que l'exeat soit donné par nos chefs de service et par personne d'autre. Nous savons aussi et il faut que le malade sache que si nos chefs de service

conseillent souvent une continuation de soins ou un séjour à la campagne, ce n'est pas l'Hôpital Cantonal qui peut les lui procurer. A ce propos, nous appelons de tous nos vœux la création d'asiles d'incurables et de convalescents; l'activité privée fait déjà beaucoup pour ces derniers et nous remercions sincèrement les personnes qui s'en occupent, elles rendent un vrai service au pays. Quant aux incurables, le moment n'est sans doute pas éloigné où l'Hospice Général fera quelque fondation pour répondre aux vœux exprimés par les propriétaires de la Bourse Italienne quand ils lui ont remis leurs fonds.

Pour terminer, nous vous demanderons, Monsieur le Président et Messieurs, l'autorisation de faire la collecte annuelle dans le Canton, à une époque qui sera fixée plus tard.

Le Président de la Commission administrative :

MARC CHAUVET.

		Fr.	C.	Fr.
CRÉANCIERS.				
Montant des emprunts consolidés.				1,180,0
Rescriptions à amortir.				191,5
Réémission d'obligations nouvelles.				105,0
Exercice 1871 à 1872, solde à payer.				7,2
Sœur Marie Gonin				6
Dons et Legs, solde ancien.				315,0
Dons et Legs.	**Dons :** Produit des troncs	36	80	
	» Boîtes de la *Semaine religieuse* .	43	—	
	» Dame Beurlin Joly	1,000	—	
	» Dames de Nîmes	95	—	
	» Produit d'une brochure	15	—	
	» M. Howart	50	—	
	» M. Carle de Marseille	158	85	
	» M. Chevillet	50	—	25,7
	» Dlle Lambert	100	—	
	» M. Tollain	30	—	
	» M. Butin, marchand de fer	20	—	
	» M. Adolphe Bancel	19	—	
	» M. le Baron Romand de Kaïssaroff	50	—	
	» Une conciliation en Justice de paix.	10	—	
	» Un étranger	15	—	
	» Produit net de la collecte	24,079	27	
	Legs : Dme E. Wartmann	1,000	—	
	» Famille Chenevière	300	—	
	» Dame Beurlin-Joly	1,000	—	
	» Hoirie Jaquemet	50	—	
	» M. Sales de Galatin	1,000	—	
	» Dme Jeannette Druey née Contesse .	50	—	
	» M. N. Soret	300	—	
	» Dme Marie Rion	50	—	6,0
	» M. A.-P. Ricca	50	—	
	» Hoirie Albert	200	—	
	» Dme Boissier-Micheli	1000	—	
	» M. Henri Kunkler	500	—	
	» Dme Caroline Ducloux	100	—	
	» Hoirie Turrettini-Grenus	1,000	—	
Salle d'enfants				3,0
				1,834,8

DÉBITEURS.	Fr.	C.	Fr	C.
se, solde au 31 Décembre 1870			3,692	40
eubles.			900,000	—
lier.			200,000	—
rves de Dons et Legs.			49,378	40
rtissement des emprunts.			415,000	—
se de l'Etat			5,216	06
rcice 1871 à 1872, sommes à recevoir			13,187	90
Ménage.	5,465	45		
Blanchissage.	525	90		
Chauffage.	1.728	80		
Frais funéraires.	513	50	11,061	10
Médicaments	1,235	10		
Eclairage	169	35		
Porcherie	1,300	—		
Frais généraux	123	—		
ultats généraux.	248,356	63		
us solde de Profits et Pertes.	11,013	34	237,343	29
			1,834,879	15

DOIT COMPTE

		Fr.
Frais généraux, solde de ce compte		4,20
Ménage,	id.	88,65
Entretien des machines,	id.	6,92
Médicaments,	id.	26,33
Lingerie,	id.	2,02
Blanchissage,	id.	6,02
Chauffage,	id.	19,32
Eclairage,	id.	4,54
Traitements	id.	29,37
		187,405

DOIT PROFITS

	Fr.
Réserves, Dons et Legs, rentes servies et frais de succession	1,47
Journées à considérer comme perdues.	2,75
Entretien du mobilier, solde de ce compte	5,88
Entretien de l'immeuble, id.	24,71
Intérêts des rescriptions, id.	7,74
Intérêts des emprunts, id.	38,74
Compte de journées, id.	74,36
Résultats généraux, solde de Profits et Pertes	11,01
	166,69

JRNÉES — AVOIR

	Fr.	C.
emboursement de journées	96,197	80
Id. de transports.	1.211	60
Id. de frais funéraires.	2.270	75
Débiteurs pour journées	10.603	—
ertes sur journées.	2.759	50
olde de ce compte par Profits et Pertes.	74,362	93
	187,405	58

RTES — AVOIR

	Fr.	C.
éserves de Dons et Legs. intéréts. coupons. location, etc.	1.696	—
ntretien des jardins. solde de ce compte	1,532	75
dmissions à la bourgeoisie. id.	9,325	05
ontraventions aux péages, id.	1,034	40
axe municipale. id.	14.515	05
axe sur les chiens, id.	4,982	68
entimes additionnels. id.	133,604	40
	166.690	33

PRODUIT

DE LA COLLECTE POUR 1871

Communes rurales

Commune	d'Anières	Fr.	18 40
»	Avully	»	14 50
»	Avusy	»	2 50
»	Aire-la-Ville	»	9 70
»	Bardonnex	»	70 80
»	Bellevue	»	209 —
»	Bernex	»	— —
»	Cartigny	»	21 55
»	Carouge	»	481 40
»	Céligny	»	96 65
»	Chancy	»	27 —
»	Chêne-Bougeries	»	313 15
»	Chêne-Bourg	»	144 30
»	Thônex	»	63 65
»	Choulex	»	331 35
»	Collex-Bossy	»	30 60
»	Collonge-Bellerive	»	46 30
»	Cologny	»	260 —
»	Confignon	»	17 25
»	Corsier	»	18 25
»	Dardagny	»	55 —
»	Eaux-Vives	»	1199 90
»	Genthod	»	133 50
»	Gy	»	16 —
»	Jussy	»	152 70
»	Hermance	»	23 10
»	Laconnex	»	3 40
»	Lancy	»	111 50
»	Meinier	»	18 20
	A Reporter	Fr.	3889 65

	Report.	Fr. 3889 65
Commune de Meyrin	»	25 40
» Onex	»	34 90
» Perly-Certoux	»	12 30
» Plainpalais	»	1677 47
» Plan-les-Ouates	»	78 60
» Pregny	»	292 —
» Presinge	»	73 25
» Puplinge	»	17 10
» Russin	»	24 50
» Saconnex-le-Grand	»	200 10
» Saconnex-le-Petit	»	598 50
» Satigny	»	90 45
» Soral	»	7 30
» Troinex	»	65 —
» Vandœuvres	»	67 05
» Veirier	»	41 50
» Vernier	»	130 —
» Versoix	»	59 —
		Fr. 7,384 07
Commune de la Ville	»	17,095 15
Recette brute		Fr. 24,479 22
A déduire : Frais de collecte . . .	»	399 95
Produit net . .		Fr. 24,079 27

MOUVEMENT DES MALADES A L'HOPITAL CANTONAL

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1871.

MALADES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Entrés du 1er Janvier au 31 Décembre 1871, y compris les restants	1969	656	2625
Sortis valides	1602	510	2112
Morts.	246	93	339
Restants au 31 Décembre 1871	121	53	174
	1969	656	2625
Morgue	57	17	74
Total des journées en 1871.			73.826
Mortalité pour cent.		12.91	
Durée moyenne du séjour		28 1/8 jours.	

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1871

Nationalités

Genevois		Suisses d'autres Cantons		Français		Italiens		Allemands		Autres Nations		SORTIES Valides		SORTIES Morts	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
804	290	472	188	437	126	85	7	148	41	23	4	1602	510	246	93

Pensionnaires ou au compte de diverses bourses

PENSIONNAIRES Salles communes		PENSIONNAIRES Salles particulières		Secours mutuels		Milice et Gendarmerie	Justice et Police		Hospice Général	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
528	148	31	2	75	5	99	566	241	670	260

RAPPORT SUR LE SERVICE MÉDICAL

pour l'année 1870

Médecin en chef : M. le Dr REVILLIOD.
Internes : MM. FRANCILLON et MONNIER.

L'année 1871 tiendra une place mémorable dans les annales de l'Hôpital cantonal. Si en effet cet établissement a été parfois considéré comme trop vaste pour notre petit pays, les faits qui se sont passés cette année sont venus démentir énergiquement cette opinion.

Dès la fin de 1870, la population de l'Hôpital commençait à s'accroître du fait de l'arrivée à Genève de nombreux émigrants des provinces envahies de la France, apportant leur contingent de malades. Mais on était loin de s'attendre alors aux événements de Février et à l'invasion d'une armée entière qui, anéantie dans les neiges du Jura, allait forcément réclamer, outre un asile, des soins médicaux rapides et assidus.

L'Hôpital, en première ligne, devait se mettre à la hauteur des circonstances. Un nouveau service fut en effet créé et occupé dans les 24 heures, mais devenu bientôt insuffisant par l'arrivée quotidienne des cas de maladies graves et contagieuses envoyés par les divers dépôts d'internés et infirmeries de la ville, il fallut établir des lits supplémentaires et même transformer la chapelle en ambulance. Heureusement que cela pouvait se faire sans danger d'encombrement, grâce aux belles dimensions des salles et à la facilité de leur aération. En un mot tout

a été organisé rapidement, sans que le service habituel des malades eût à souffrir en quoi que ce soit de ce surcroît de besogne.

Les soldats français qui furent confiés à nos soins présentèrent tous un groupe de symptômes à peu près identiques, résultant du froid, de la faim et de la fatigue.

Ces symptômes, bien connus des médecins militaires, sont caractérisés par la congestion générale des viscères, le catarrhe bronchique et intestinal, l'aphonie, l'intolérance des aliments, l'adynamie, le refroidissement des extrémités. Déjà sérieux par lui-même, cet état crée une prédisposition à d'autres affections qui, se développant sur un organisme épuisé, mettent le malade dans un danger exceptionnel. Cependant, sur nos 76 malades, tous plus ou moins gravement atteints, nous n'avons eu que 7 décès.

Voici du reste le tableau de leurs principales maladies :

Dyssenteries	19	Décès 1
Varioles	16	» 2
Fièvres typhoïdes	6	» —
Typhus.	4	» 2
Broncho-pneumonies doubles. .	5	» 2
Pneumonies	8	» —
Bronchites	6	» —
Pleurésies simples	2	» —
» purulentes	1	» —
Autres maladies	9	» —
	76	7

D'autre part, les trois bataillons confédérés en garnison à Genève ont fourni une trentaine de malades dont deux décès (une variole et une fièvre typhoïde).

En outre des calamités de la guerre, nous avions encore l'épidémie de variole qui, depuis Juillet 1870, allait sans cesse en augmentant jusqu'en Juin 1871, mois pendant lequel nous nous sommes trouvés avoir en même temps jusqu'à 76 variolés, répartis dans neuf salles indépendantes des autres services. Cette épidémie, la plus forte qui ait existé à Genève depuis le commencement de ce siècle, a démontré, une fois de plus, la valeur prophylactique de la vaccination et surtout de la *revaccination*, puisque sur 576 variolés, 10 seulement avaient été revaccinés, et que sur ces dix, le seul décès était un cas sur lequel la revaccination, probablement mal faite, n'avait pas réussi.

En face de ce fléau, le Département de Justice et Police (sur le préavis de quelques médecins convoqués à cet effet) a pris d'excellentes mesures en hâtant les inhumations, en recommandant des mesures hygiéniques, et en ouvrant des bureaux supplémentaires de vaccination publique et gratuite. Mais nos autorités ne devraient pas rester en si beau chemin, ni se tenir en arrière de plusieurs pays étrangers et confédérés qui ont rendu la vaccine *obligatoire*.

Ce n'est pas tout, en effet, que d'installer des bureaux de vaccination, il faut encore obliger les réfractaires à s'y rendre et à se soumettre, dans l'intérêt de la santé publique aussi bien que dans le leur, à ce moyen unique, mais certain, simple, facile et sans danger de se mettre à l'abri et d'arrêter les progrès de la petite vérole.

Espérons donc qu'on arrivera à généraliser cette mesure déjà appliquée pour l'admission des enfants aux écoles et pour l'entrée aux services militaires.

Nous ne parlerons pas des autres maladies qui ont peuplé nos salles pendant l'année 1871. Les maladies chroniques,

phtisies, maladies du cœur, etc., souvent admises à leur période ultime, ont constitué la grande majorité de nos décès. L'alcoolisme aigu et chronique qui, chez nous, revêt surtout ou vin blanc et de l'absinthe, continue comme toujours à faire des victimes dont il est difficile d'apprécier le nombre, car généralement cet élément morbide complique une autre maladie qui prédomine et se trouve classée sous une autre rubrique. Citons parmi les maladies aiguës, la fièvre typhoïde qui a régné surtout en Août et Septembre et s'est, à peu d'exceptions près, terminée par la guérison, malgré la gravité de quelques cas. Ceux-ci s'étant déclarés pendant les grandes chaleurs, l'Administration, toujours animée d'une généreuse sollicitude pour le bien-être des malades, avait, entr'autres améliorations, mis à notre disposition une tente installée dans le jardin, et dans laquelle les malades pouvaient être transportés et reposer dans un lit tout en jouissant des bienfaits du grand air et du spectacle de la verdure.

C'était plus que suffisant pour le service médical qui n'a guère besoin, comme celui de Chirurgie, d'évacuer complètement, à un moment donné, ses salles dans un baraquement. D'ailleurs les belles galeries vitrées, parallèles aux salles, peuvent, pour ce qui nous concerne, satisfaire à ce point de vue au bien-être des malades.

Si, dans la première moitié de l'année, le nombre des malades a été assez grand pour remplir et au delà toute la place disponible, il n'en a pas été de même dans les six derniers mois.

L'évacuation des internés rapatriés et la décroissance rapide de l'épidémie de variole, rétablirent l'Hôpital dans son mouvement habituel qui s'est maintenu à peu près le

même que les années précédentes; mais le chiffre des malades de chaque catégorie a sensiblement varié. En effet nous avons d'une part augmentation du nombre des Suisses des autres cantons et des réfugiés français, d'autre part diminution notable dans le nombre des Genevois. Ceux-ci se divisent eux-mêmes en deux catégories dont le nombre va en raison inverse l'un de l'autre. 1° Pensionnaires à leurs frais, qui vont en augmentant. 2° Assistés de l'Hospice, qui diminuent de jour en jour. C'est avec plaisir que nous constatons ce changement survenu dans la manière de voir de nos concitoyens, ceux qui désirent être soignés à l'Hôpital et ont les moyens de payer leur pension, ne considérant plus comme chose due l'assistance de l'Hospice et arrivant de plus en plus nombreux demander un lit dans notre établissement.

Quant aux indigents qui relèvent de l'Hospice, ils vont, d'après les nouveaux règlements, s'adresser au bureau de cette Administration qui, le plus possible, cherche à les faire soigner à domicile, les cas dits *d'urgence* étant pour ainsi dire les seuls qui soient envoyés à l'Hôpital. C'est ainsi que l'Hospice a réalisé en 1871 une diminution de dépenses de 34,050 fr. sur l'exercice précédent, en indemnisant l'Hôpital de 804 malades au lieu de 1122 en 1870.

Si le malade indigent, demeuré chez lui parce que l'entrée à l'Hôpital lui a été refusée, parvient à guérir, tout est pour le mieux; mais supposons le cas contraire, la maladie s'aggrave, la terminaison fatale s'approche, alors l'urgence est déclarée, le malade est transporté à l'Hôpital juste à temps pour y expirer. C'est ainsi qu'une grande partie des décès se rapportent à des cas qui n'ont séjourné que quelques jours ou quelques heures dans nos

salles. Or, nous ne croyons guère nous tromper en disant que maintes fois le malade qui nous arrive dans ces conditions eût pu guérir s'il avait été transporté à l'Hôpital dès le début de sa maladie, celle-ci n'étant souvent que le résultat des conditions insalubres dans lesquelles se trouve le malade restant dans son domicile. Pour nous, ce terme d'*urgence*, si élastique, doit être appliqué à tout individu qui est indigent et suffisamment malade pour réclamer une surveillance médicale quotidienne et continue. Ces deux conditions réunies suffisent pour lui octroyer le *droit* à l'Hôpital, et ce droit persiste tant que la surveillance médicale est nécessaire, de même qu'il cesse avec elle. Il n'y a point, comme le dit le rapport de l'Hospice, « d'habitude prise d'attendre plus ou moins la demande du malade pour l'autoriser à quitter les salles. » Nous n'allons pas de gaîté de cœur garder des malades guéris ; pour prononcer l'*exeat*, nous considérons la maladie et non le malade, si bien que (et en cela l'Hospice sera disposé à nous croire) nous retenons parfois tel malade, l'engageant à rester, si, par un zèle malentendu de se remettre trop tôt au travail, il va s'exposer à compromettre une convalescence; mais, d'un autre côté, aussitôt la guérison ou une amélioration suffisante obtenue, nous lui signifions qu'il ait à faire place à d'autres.

Que devient l'assisté genevois une fois sorti de l'Hôpital et encore incapable de se suffire à lui-même? ce qui est le cas pour bon nombre de malades et entr'autres pour presque tous les vieillards. Il retourne à la charge de l'Hospice qui, cherchant toujours comme de juste, à réaliser des économies, l'enverra dans une pension à la campagne. C'est en effet, et en attendant la création d'un établisse-

ment spécial, ce qu'il y a de mieux à faire. Mais ce n'est pas tout que de faire respirer à nos convalescents un air pur, bien éloigné des centres viciés de population ; l'entretien d'un infirme a ses exigences. Or, il suffit d'avoir vu les assistés de l'Hospice au retour de leur villégiature, pour savoir qu'ils ne sont pas partout traités d'une manière suffisamment convenable. Comme ceux qui se trouvent dans ce cas reviennent nécessairement à l'Hôpital et que nous nous trouvons par conséquent en rapport journalier avec eux, nous pouvons en parler en connaissance de cause, et quand nous aurons dit, comme c'est notre devoir, qu'une réforme urgente doit être faite à l'article des pensions, nous espérons que l'Hospice général, qui, comme il le dit, n'a, ainsi que l'Hôpital, d'autre but que de soulager des misères, se hâtera de faire le nécessaire. Il s'agit simplement de placer les malades qu'on destine à la campagne, sinon dans des pensions aussi confortables que l'Hôpital cantonal, du moins dans les conditions hygiéniques indispensables pour achever leur convalescence et non l'entraver, puis de veiller à ce que les particuliers qui les reçoivent remplissent bien leurs engagements.

Il suffira, nous n'en doutons pas, que ce vœu soit formulé, pour qu'il y soit fait justice. Alors, une fois rassurés sur le sort de nos malades à leur sortie de l'Hôpital, nous ne serons que mieux disposés à satisfaire l'Administration de l'Hospice en diminuant, autant que cela nous sera possible, la durée de leur séjour dans nos salles.

Dr REVILLIOD.

MALADES TRAITÉS DANS LE SERVICE DE MÉDECINE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1871

	HOMMES		FEMMES	
	RAITÉS	MORTS	TRAITÉES	MORTES
Système nerveux				
Congestion cérébrale	2	—	—	—
Méningite aiguë	4	4	1	1
Méningite tuberculeuse	3	2	3	1
Méningite cérébro-spinale	1	—	—	—
Encéphalite	—	—	2	—
Abcès du cerveau	1	—	—	—
Hydrocéphalie	4	3	2	1
Apoplexie	5	5	1	1
Ramollissement cérébral	4	3	3	—
Hémiplégie	5	—	8	3
Paralysie générale	11	4	—	—
Ataxie locomotrice	3	—	—	—
Affections mentales	12	1	7	—
Hypocondrie	4	—	—	—
Epilepsie	2	—	4	—
Hystérie	—	—	16	—
Myélite chronique	4	2	—	—
Paraplégie	1	—	1	1
Névralgie faciale	3	—	—	—
Névralgie crurale	1	—	3	—
Névralgie intercostale	1	—	—	—
Névralgie radiale	—	—	1	—
Sciatique	6	—	9	—
Paralysie du nerf optique	—	—	1	—
Paralysie du nerf médian	1	—	—	—
Angine de poitrine	1	—	—	—
TOTAL	79	24	62	8
Organes de la locomotion				
Rhumatismes aigu et chronique	64	2	9	—
Arthrite chronique	3	—	7	—
Lumbago	1	—	6	—
TOTAL	68	2	22	—
Circulation				
Affections organiques du cœur	28	16	19	14
TOTAL	28	16	19	14

	HOMMES		FEMMES	
	TRAITÉS	MORTS	TRAITÉES	MORTES
Respiration				
Amygdalite	2	—	—	—
Angine simple	3	—	1	—
» diphthéritique	2	—	2	1
Pharyngite	2	—	—	—
Laryngite suppurée	1	1	—	—
Croup trachéotomie	—	—	1	1
Bronchite aiguë	23	1	5	1
» chronique	16	2	7	—
Pleurésie aiguë simple	12	—	4	—
» » double	3	2	2	1
» chronique	3	1	2	—
» purulente	4	2	1	1
Œdème aigu des poumons	1	1	—	—
Pneumonie simple	43	7	4	1
» sénile	2	2	—	—
» double	11	4	3	1
Pleuro-pneumonie simple	6	1	1	—
Emphysème	7	1	1	—
Tubercules pulmonaires	112	54	48	19
Pleurodynie	3	—	—	—
Coqueluche	1	—	2	—
TOTAL	254	79	84	26
Digestion				
Gastralgie	2	—	1	—
Dyspepsie	1	—	3	1
Embarras gastrique	16	—	7	—
Entérite simple	3	—	4	—
Choléra nostras	1	—	—	—
Dyssenterie	27	6	1	—
Volvulus	2	1	—	—
Hernie étranglée	—	—	1	—
Cancer de l'estomac	2	2	3	1
Ictère	3	—	5	—
Coliques hépatiques	3	—	—	—
Cirrhose du foie	3	1	—	—
Péritonite	1	1	4	3
TOTAL	64	11	29	5

	HOMMES		FEMMES	
	TRAITÉS	MORTS	TRAITÉES	MORTES
Maladies de la peau				
Mentagre	1	—	—	—
Erysipèle	13	—	4	—
Erythème	1	—	2	—
TOTAL	15	—	6	—
Organes génito-urinaires				
Blenorrhagie aiguë	1	—	—	—
Rétention d'urine	2	1	—	—
Dysménorrhée	—	—	12	—
Métrite	—	—	9	—
Perimétrite	—	—	2	—
Metro-péritonite puerperale	—	—	1	—
Ovarite	—	—	1	—
Hematocèle	—	—	1	—
Cancer de l'utérus	—	—	2	1
Tumeur fibreuse utérine	—	—	3	—
Rétroversion de l'utérus	—	—	2	—
TOTAL	3	1	33	1
Fièvres				
Fièvre typhoïde	37	5	6	1
Typhus	4	2	—	—
Rougeole	4	—	5	1
Scarlatine	5	1	7	1
Varioles	382	47	119	21
Fièvre intermittente	8	—	—	—
» continue	1	—	—	—
» synoque	3	—	—	—
TOTAL	444	55	137	24
Altérations du sang				
Anémie	—	—	1	—
Albuminurie	13	1	4	1
Purpura hémorrhagique	2	1	1	1
Furonculose	1	—	—	—
Chlorose	—	—	2	—
TOTAL	16	2	8	2

	HOMMES		FEMMES	
	TRAITÉS	MORTS	TRAITÉES	MORTES
Maladies virulentes et intoxications				
Syphilis secondaire	4	—	6	—
Delirium tremens	30	5	1	1
Alcoolisme	22	1	2	—
Diathèse purulente	4	1	1	1
Intoxication saturnine	8	—	—	—
TOTAL	68	7	10	2
Divers				
Sénilité	7	3	8	4
Agonie	1	1	1	1
Fatigue	15	—	—	—
Alimentation	2	2	3	1
Fausse-couche	—	—	1	—
Otite	2	—	—	—
Rachitisme	3	3	2	—
Tænia	—	—	1	—
Cancer du sein	—	—	2	1
Ophthalmie blenorrhagique	1	—	—	—
Parotidite suppurée	1	—	—	—
Fracture du crâne	1	1	—	—
Gale	—	—	2	—
Soldats en passage	41	—	—	—
TOTAL	74	10	20	7
TOTAUX				
Système nerveux	79	24	62	8
Locomotion	68	2	22	—
Circulation	28	16	19	14
Respiration	254	79	84	26
Digestion	64	11	29	5
Peau	15	—	6	—
Organes génito-urinaires	3	1	33	1
Fièvres	444	55	137	24
Altérations du sang	16	2	8	2
Intoxications	68	7	10	2
Divers	74	10	20	7
TOTAL	1113	207	430	89

RAPPORT SUR LE SERVICE DE CHIRURGIE

pour l'année 1871

Chirurgien en chef : M. le Dr JULLIARD fils.
Internes : MM. MONNIER et MASSON.

En présentant le tableau des maladies qui ont été traitées dans le service de chirurgie pendant l'année 1871, j'y joindrai quelques observations.

A la fin de l'année 1870 et dans le courant de l'année 1871, nous avons reçu dans nos salles un grand nombre de blessés, provenant des armées française et allemande. Plusieurs d'entre eux nous sont arrivés affectés des formes les plus graves de la pourriture d'hôpital qu'ils avaient contractés dans les ambulances d'où ils nous étaient envoyés. Quoique les plus grandes précautions aient été prises afin d'empêcher cette maladie éminemment contagieuse de se répandre dans l'hôpital, elle ne tarda pas à se propager, et bientôt toutes les salles de chirurgie en furent infectées. Je fis alors placer les malades dans une baraque qui fut construite à cet effet dans le jardin de l'hôpital ; les salles furent évacuées, réparées, les vieux planchers remplacés par des parquets de bois dur : en même temps les travaux nécessaires étaient exécutés pour que l'air vicié des salles, qui jusqu'alors était amené dans les combles de l'hôpital, s'échappât au-dessus du toit, ce qui procura du même coup une ventilation beaucoup plus active. Grâce à ces excellentes mesures qui réalisent un progrès considérable, la pourriture d'hôpital disparut bientôt complétement et depuis lors il n'en a plus été question.

Toutefois il reste encore des améliorations à réaliser pour prévenir le retour de semblables épidémies. La construction d'une seconde baraque est nécessaire, celle actuelle, qui a donné les plus heureux résultats, étant insuffisante à contenir tous les malades qui demanderaient à y être placés. — Il est aussi désirable que dans les salles de femmes, les vieux planchers de sapin soient remplacés par des parquets de bois dur, ainsi que cela a été fait pour les salles d'hommes. — Il faudrait enfin que la ventilation des salles ne se fît plus seulement pendant le jour mais aussi pendant la nuit. Je ne peux sous ce point de vue que me joindre à un de mes prédécesseurs, M. le Dr Mayor, qui dans son rapport pour l'année 1856 demandait déjà que la ventilation se fît d'une manière continue, afin d'éviter les complications d'érysipèle, d'infection purulente et de pourriture d'hôpital qui sont le résultat de la viciation de l'air.

Il est encore deux points que je tiens à signaler ici à l'attention du public. Sur 220 cas de fractures, luxation et blessures diverses qui ont été traitées dans l'année qui vient de s'écouler, il y en a plus des trois quarts dans lesquels l'accident qui amenait le malade à l'hôpital, était la conséquence de l'ivresse. Une pareille proportion est certainement de nature à convaincre les plus incrédules des tristes résultats de la boisson. J'ajouterai que l'ivrognerie, outre qu'elle expose celui qui s'y livre à des accidents fréquents et souvent très-graves, le place toujours dans des conditions très-défavorables à sa guérison. Nous voyons, en effet, que toutes les fois qu'un alcoolique doit subir une opération chirurgicale, ou a reçu une blessure

un peu grave, il est presque toujours hors d'état d'y résister et qu'il succombe à peu près invariablement.

Il est enfin un fait que je veux mentionner : c'est le nombre malheureusement trop grand des malades qu nous arrivent après avoir été soignés par des rebouteurs et autres charlatans qui, bien loin de leur avoir rendu service, leur ont au contraire fait un mal le plus souvent irrémédiable. En consultant mes notes, je trouve que j'ai vu soit dans les salles, soit à la consultation de l'hôpital, 16 individus affectés de fractures, luxations, entorses et panaris, dont le mal avait été plus ou moins aggravé par les rebouteurs auxquels ils s'étaient d'abord adressés. J'en citerai ici deux exemples frappants. Celui d'un enfant âgé de neuf ans, qui, s'étant blessé au bras dans une chute, fut conduit par ses parents à un rebouteur : trois mois après son accident le petit malade — qui avait été déclaré guéri — me fut amené à l'hôpital : je constatai une luxation du coude qui ne put être réduite parce qu'elle était trop ancienne : cet enfant est actuellement privé de l'usage du bras droit pour le reste de ses jours. Il en est de même d'une jeune fille qui, s'étant fait une entorse au pied, se fit traiter par un rebouteur : celui-ci se livra à des manœuvres violentes qui amenèrent une arthrite, à la suite de laquelle cette jeune personne a perdu l'usage de son pied après avoir couru les plus grands dangers.

Je pourrais multiplier de semblables exemples ; mais j'espère que ceux que je viens de citer suffiront à édifier tout le monde sur les dangers auxquels les malades s'exposent en se mettant entre les mains des charlatans qui ne savent qu'exploiter la crédulité publique.

Dr **G. JULLIARD.**

TABLEAU DES MALADIES TRAITÉES

DANS LE SERVICE DE CHIRURGIE

En 1871

Maladies	HOMMES		FEMMES	
	Traités	Morts	Traitées	Mortes
Maladies des os et articulations				
Fractures :				
» de la colonne vertébrale . .	2	2	—	—
» de l'humérus	4	1	1	—
» du radius	2	—	3	—
» de l'avant-bras	6	1	—	—
» de côtes	24	2	—	—
» du col du fémur	2	—	2	—
» du fémur	7	—	—	—
» de la jambe	19	3	—	—
» du tibia seul	1	—	—	—
» du péroné	1	—	—	—
» de la malléole externe . .	3	—	—	—
» de l'omoplate	1	—	—	—
» de la clavicule	2	—	—	—
Luxations :				
» de l'épaule	8	1	—	—
» du coude	2	—	—	—
» du fémur	1	—	1	—
» de l'orteil	1	—	—	—
Tumeurs blanches et arthrites diverses :				
» du genou	4	—	—	—
» du tarse.	—	—	1	—
Hydarthroses	9	—	2	—
Arthrite tibio-tartienne	1	1	—	—
Carie :				
» des os du nez	1	—	—	—
Ostéo-périostite du tibia	1	—	—	—
Nécroses :				
» du fémur	2	—	—	—
» du tibia.	1	—	—	—
» du tarse.	—	—	2	1
» de côtes, ...	2	—	—	—
A reporter. . .	107	11	12	1

Maladies	HOMMES		FEMMES	
	Traités	Morts	Traitées	Mortes
Report . .	107	11	12	1
Coxalgies	3	—	1	—
Plaies et contusions				
Plaies par instrument tranchant. .	26	1	2	—
» par arme à feu	10	2	—	—
» par morsure	2	—	—	—
» par arrachement (bras) . .	1	1	—	—
» par écrasement (pied et jambe)	2	1	—	—
» contuses	24	—	2	—
» de jambe	11	—	2	—
» de pied	27	1	—	—
Contusions diverses.	41	2	—	—
Accidents syphilitiques				
Accidents primitifs	—	—	1	—
» secondaires	9	—	10	—
» tertiaires	—	—	—	—
Accouchements				
Accouchements	—	—	35	—
Fausses couches.	—	—	4	—
Suites de couches	—	—	2	—
Grossesses	—	—	2	—
Maladies des organes génito-urinaires			43	
Blennorrhagies	50	—	2	—
Catarrhe vésical	1	—	—	—
Cystite	2	—	1	—
Cancer du sein	—	—	3	1
Cancers de l'utérus	—	—	4	1
Fistule vésico-vaginale	—	—	1	—
Granulations du col utérin . . .	—	—	1	—
Catarrhe utérin	—	—	1	—
Métrites.	—	—	2	—
Leucorrhée	—	—	1	—
Métrorrhagie	—	—	4	—
Polapsus utérin	—	—	2	—
Fibrômes de l'utérus	—	—	2	—
Abcès de la vulve	—	—	3	—
Hématocèle	2	—	—	—
A reporter . .	318	19	110	3

Maladies	HOMMES		FEMMES	
	Traités	Morts	Traitées	Mortes
Report . .	318	19	110	3
Hydrocèles.	2	—	—	—
Incontinence d'urine	4	—	—	—
Balanoposthite	1	—	—	—
Orchites	27	—	—	—
Paraphimosis	1	—	—	—
Bubons.	25	—	5	—
Chancres mous	32	—	13	—
Rétrécissements de l'urètre . . .	1	—	—	—
Rupture de l'urètre	1	—	—	—
Cancers de la verge	2	—	—	—
Rétentions d'urine	6	—	—	—
Uréthrorrhagie	1	—	—	—
Maladies de la peau				
Eczéma.	12	—	4	—
» ulcéreux	1	1	—	—
Gale	210	—	48	—
Impétigo	7	—	5	—
Lupus	—	—	1	—
Pemphigus	1	—	—	—
Prurigo	17	—	2	—
Psoriasis	1	—	—	—
Rupia	2	—	—	—
Teigne	9	—	5	—
Vermine	22	—	3	—
Zona	1	—	—	—
Maladies des yeux	303		68	
Conjonctivites	4	—	—	—
Choroïdite	1	—	1	—
Kérato-conjonctivites	4	—	3	—
Kératite aiguë	1	—	—	—
Kératite ulcéreuse	1	—	—	—
Strabisme	—	—	1	—
Cataracte	1	—	—	—
Maladies diverses			5	
Abcès divers	13	—	2	—
Abcès froids	7	2	—	—
Abcès par congestion	3	—	—	—
A reporter . .	739	22	203	3

Maladies	HOMMES		FEMMES	
	Traités	Morts	Traitées	Mortes
Report . .	739	22	203	3
Adénites	8	1	1	—
Aliénation mentale	—	—	1	—
Atanie locomotrice	1	—	—	—
Alimentation (enfant abandonné)	—	—	1	—
Bec-de-lièvre (fissure congénitale du palais)	1	—	—	—
Brûlures	6	1	—	—
Carcinome du rectum	—	—	3	—
Carcinome du péritoine & de la plèvre	1	1	—	—
Commotions cérébrales	3	2	—	—
Congélations d'orteils	1	—	—	—
» des pieds (2 morts du tétanos)	10	2	—	—
Déchirure du périnie	1	—	—	—
Engelures ulcérées	1	—	—	—
Epilepsie	1	—	—	—
Epanchements sanguins du testicule	2	—	—	—
Fatigue ou paresse	5	—	1	—
Fistules anales	4	—	—	—
Furoncles	4	—	—	—
Entorses	9	—	1	—
Gingivite	1	—	—	—
Hernie inguinale	1	—	—	—
» crurale	—	—	1	—
» étranglée	3	2	—	—
Hémorrhoïdes	1	—	—	—
Hématurie	1	—	—	—
Hémiplégie.	2	1	—	—
Lymphangites	4	—	2	—
Mal de Pott	1	—	1	—
Loupe de la fesse	1	—	—	—
Névralgie intercostale	1	—	—	—
Ongle incarné	—	—	1	—
Phlegmons simples ou diffus . . .	13	1	2	—
Panaris	6	1	—	—
Paralysie vésicale	1	1	—	—
Péritonites	2	2	1	—
Polype utérin	—	—	1	—
Rhumatisme articulaire	2	—	—	—
Sciatique	1	—	—	—
Scrofules	2	—	8	—
Stomatites ulcéreuses	2	—	—	—
A reporter. . .	842	37	228	3

Maladies	HOMMES		FEMMES	
	Traités	Morts	Traitées	Mortes
Report . .	842	37	228	3
Sénilité	—	—	1	—
Ulcères variqueux	13	—	6	—
Varices	2	—	1	—
Végétations	1	—	2	—
Empoisonnement	1	—	—	—
Ictère	—	—	1	1
Pleurésie	1	1	—	—
Totaux . .	861	39	229	4

Total des malades :

	Traités	Morts
Hommes	861	39
Femmes	229	4
Total	1090	43

Opérations pratiquées pendant l'année 1871.

Amputations :	
» de cuisse	3
» de jambe	9
» d'orteils	1
» de bras	1
» de doigts	2
Hernies étranglées	3
Hydrocèles	2
Amputations du sein	2
Fistules anales	4
Ablation de tumeur	1
Imperforation du rectum	1
Luxations de l'épaule	8
» du coude	2
» de la cuisse	1
Uranoplastie	1
Uréthrotomie externe	1
Uréthrotomie interne	2